

**Vœu pour le respect des droits des Migrant-e-s/réfugié-e-s/Mineur-e-s isolé-e-s**

La FSU rappelle le droit fondamental de tout-e réfugié-e à déposer une demande d'asile.

Elle rappelle que tout-e mineur-e isolé-e, français-e ou étranger-e, a droit à la protection, l'hébergement, à la scolarisation et à l'accompagnement éducatif.

Elle rappelle le droit et le devoir de tout-e citoyen-ne à venir en aide à une personne en danger.

Elle dénonce sur tous ces points les entraves délibérées à ces droits fondamentaux autorisées au plus haut niveau de l'État.

La réalité d'aujourd'hui : le rétablissement des frontières, les contrôles au faciès, la traque des migrant-e-s, les rafles, l'arbitraire, les humiliations, l'interdiction de donner à boire et à manger, les milliers de mineur-e-s dans la rue, la criminalisation de la solidarité ... n'est pas tolérable.

La FSU dénonce les procès faits aux citoyens-es aidant-es.

La FSU sera présente le 2 octobre à Nice au procès de Raphaël Prio. Elle appelle à soutenir Roya Citoyenne. Elle interpellera le défenseur des droits.

**Pour 119 – Contre : 0 – Abs : 0 – Rdv : 0**